

# AIDES A LA MOBILITE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

Afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes ayant peu de ressources, le Conseil départemental peut octroyer sous conditions certaines aides.

Les bénéficiaires doivent :

- résider dans la Somme
- ne pas être allocataire du RSA et isolé sans enfant ou en couple sans enfant, et dans ce cas, leur quotient social doit être inférieur à 950 €
- ou être allocataire du RSA

Les aides concernent :

- le passage du permis de conduire, pour ceux ayant eu leur code
- l'achat (500 € maximum), la réparation (600 € maximum) ou encore l'assurance d'un véhicule (3 mois maximum)
- les frais de déplacement

La demande est à faire auprès d'une maison départementale des solidarités et de l'insertion (MDSI). Elle est ensuite examinée par les services du Département.

<https://www.somme.fr/services/rsa-insertion/les-aides-a-linsertion/les-aides-mobilite/>

**Conseil départemental de la Somme :**

43 rue de la République

80026 - Amiens

<https://www.somme.fr/>